



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Haut-Rhin**

SERVICE EAU ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

BUREAU NATURE CHASSE FORÊT

Affaire suivie par : M. Pascal CAHUEAU

Tél. : 03 89 24 84 60

pascal.cahueau@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le 9 FEV. 2021

NOTE

sur le projet d'arrêté préfectoral
fixant les dates d'ouverture et de
fermeture de la chasse

Consultation du public du 15 février
au 8 mars 2021 inclus

La présente consultation du public concerne le projet d'arrêté préfectoral fixant **les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse** : en application des articles L.424-2, R.429-2 et R429-3 du code de l'environnement, il est proposé une période d'ouverture générale de la chasse du 23 août 2021 au matin au 1^{er} février 2022 au soir pour une majorité des gibiers et quelques périodes d'ouverture exceptionnelle de la chasse pour un certain nombre d'espèces ou catégories d'espèces chassables (ex : le sanglier, du 15 avril 2021 au 1^{er} février 2022).

Ce projet est soumis à la consultation du public par mise en ligne sur le site internet de l'État.

Le public peut formuler ses observations :

- par voie postale, à la direction départementale des territoires du Haut-Rhin, service eau, environnement et espaces naturels, cité administrative, bâtiment tour, 3 rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cédex,

- par courriel à : ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr

L'adjoint au directeur
chef du service eau, environnement
et espaces naturels

Pierre SCHERRER